1.2.3. AMBULANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 34, rue des Cerisiers – 92700 COLOMBES
R.C.S. Nanterre B 478 330 327

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRESENTEE A L'ASSOCIEE UNIQUE LORS DE LA CONSULTATION DU 30 JUIN 2026

DECISION PRELIMINAIRE

Suite à une erreur matérielle comptable, l'Associé Unique constate que le solde des postes du haut de bilan dans les comptes clos au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Capital social	8.000 €
Réserve légale	800 €
Réserves statutaires ou contractuelles	NEANT
Autres réserves	78.588 €
Report à nouveau	NEANT
Résultat de l'exercice	168.287 €

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associée Unique donne en conséquence quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2025, soit 168.287 €, de la façon suivante :

- Au poste « *Autres réserves* » créditeur antérieur pour 168.200 €
 Qui, après affectation, est créditeur de 246.788 €

- Au poste « *Report à nouveau* » pour 87 €
 Qui, après affectation, est créditeur de 87 €

TOTAL **168.287 €**

L'Actionnaire Unique décide de distribuer à titre de dividendes une somme globale de 168.200 € soit 21,02 € (arrondis) par action, avec mise en paiement à compter du 2 juillet 2026.

Cette somme sera prélevée sur le poste « *Autres réserves* », qui après distribution, restera créditeur de 78.588 €.

Il est précisé que lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	**Dividende global**	**Dividende par titre**
2024	150.000 €	18,75 €
2023	NEANT	NEANT
2022	NEANT	NEANT



1.2.3. AMBULANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 34, rue des Cerisiers – 92700 COLOMBES
R.C.S. Nanterre B 478 330 327

AFFECTATION DU RESULTAT DECIDEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LORS DE LA CONSULTATION DU 30 JUIN 2026

DECISION PRELIMINAIRE

Suite à une erreur matérielle comptable, l'Associé Unique constate que le solde des postes du haut de bilan dans les comptes clos au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Capital social	8.000 €
Réserve légale	800 €
Réserves statutaires ou contractuelles	NEANT
Autres réserves	78.588 €
Report à nouveau	NEANT
Résultat de l'exercice	168.287 €

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associée Unique donne en conséquence quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2025, soit 168.287 €, de la façon suivante :

- Au poste « *Autres réserves* » créditeur antérieur pour 168.200 €
 Qui, après affectation, est créditeur de 246.788 €

- Au poste « *Report à nouveau* » pour 87 €
 Qui, après affectation, est créditeur de 87 €

TOTAL **168.287 €**

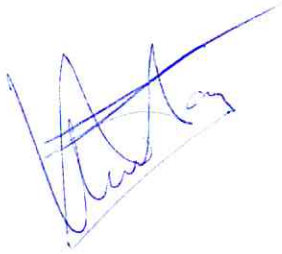
L'Actionnaire Unique décide de distribuer à titre de dividendes une somme globale de 168.200 € soit 21,02 € (arrondis) par action, avec mise en paiement à compter du 2 juillet 2026.

Cette somme sera prélevée sur le poste « *Autres réserves* », qui après distribution, restera créditeur de 78.588 €.

Il est précisé que lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40% (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividende global	Dividende par titre
2024	150.000 €	18,75 €
2023	NEANT	NEANT
2022	NEANT	NEANT



123 AMBULANCES

N°2050 - 2026

Copie certifiée conforme par un Co-Gérant,
Saad HAMATA

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		Brut ①		Amort. provisions ②	31/12/2025 ③
Capital souscrit non appelé I	AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	108 400	AG		108 400
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	168 303	AU	135 839	32 464
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
Participations (2)	CS	1 000	CT		1 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (2)	CU	180	CV		180
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	3 514	BI		3 514
TOTAL II	BJ	**281 397**	BK	**135 839**	**145 558**
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production - de biens	BN		BO		
En cours de production - de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	13 383	BY		13 383
Autres créances (3)	BZ	176 833	CA		176 833
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	200	CE		200
Disponibilités	CF	19 421	CG		19 421
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	**209 838**	CK		**209 838**
Frais d'émission d'emprunts IV	CW				
Primes de remboursement des emprunts V	CM				
Ecarts de conversion actif et diff. d'évaluation VI	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**491 235**	IA	**135 839**	**355 396**

Clause de réserve de propriété : Immobilisations / Stocks / Créances

(1) Droit au bail

(2) A moins d'1 an CP

(3) A plus d'1 an CR

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025 Néant ☐

				Net 31/12/2025
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	8 000	DA	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC	
Réserve légale (3)			DD	800
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) BI		DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG	78 588
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	168 287
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL	**255 675**
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	34 291
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	11 135
Dettes fiscales et sociales			DY	54 295
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Instrument financier à terme			DI	
Autres dettes			EA	
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC	**99 721**
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation		**V**	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	**355 396**

Renvois :		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	73 893
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	293

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025 Néant ☐

		France	Exportations et livr. intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises	FA		FB	FC
Production vendue : - biens	FD		FE	FF
Production vendue : - services	FG	388 240	FH	FI 388 240
Chiffre d'affaires net	FJ	388 240	FK	FL 388 240
Production stockée				FM
Production immobilisée				FN
Subventions d'exploitation				FO 1 770
Reprises sur amortissements et provisions				FP
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI
Autres produits (1) (11)				FQ 802
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR **390 812**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS
Variation de stock (marchandises)				FT
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				FW 85 486
Impôts, taxes et versements assimilés				FX 16 000
Salaires et traitements				FY 152 191
Cotisations sociales (10)				FZ 50 007
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)				GA 11 735
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux dépréciations				GB
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations et dépréciations				GC
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1
Autres charges (12)				GE 3 686
Total des charges d'exploitations (4) (II)				GF **319 103**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG **71 709**
Bénéfice attribué ou perte transférée **III**				GH
Perte supportée ou bénéfice transféré **IV**				GI
Produits financiers de participations (5)				GJ 113 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
Reprises sur dépréciations				GM
Différences positives de change				GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO
Produits de cessions d'immobilisations financières				G2
Total des produits financiers (V)				GP **113 000**
Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ
Intérêts et charges assimilées (6)				GR 1 720
Différences négatives de change				GS
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)				GU **1 720**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)				GV **111 280**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW **182 989**

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2025 Néant ☐

			31/12/2025
Produits exceptionnels (7)	VII	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis, 6 ter, 7)	VIII	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ	
Impôts sur les bénéfices	X	HK	**14 702**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**503 812**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**335 525**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	**168 287**

(1)	Dont :	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)		- Produits de locations immobilières	HY	
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)		- Crédit-bail mobilier	HP	1 646
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)		- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)		- Produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)		- Intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 bis)		- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)		- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)		- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)		- Primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
		(dont cotisations facultatives Madelin) A10		
		(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A11		
(14)		- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

Docusign Envelope ID: FDE9B71B-F3D0-8D70-82E5-74683914B473

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 355 396 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 168 287 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif postérieur à compter de la clôture n'est à signaler.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter du 01/01/2025.
Les impacts sur les comptes retranscris dans la partie "Bilan et compte de résultat - Transition du Rgt 2022-06".

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Docusign Envelope ID: FDE9B71B-F3D0-8D70-82E5-74683914B473

- Constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Les primes de remboursement d'emprunt sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.